



REVUE DE PRESSE

JANVIER 2022



SOMMAIRE

<u>PUISSANCE HYDRO (DECEMBRE 2021 - JANVIER 2022)</u> <u>DEUX CONSULTATIONS REMPORTEES PAR UNITE</u>	<u>4</u>
<u>LE JOURNAL DU GRAND PARIS (DU 20 AU 26 DECEMBRE 2021)</u> <u>INSTITUTIONS, MOBILITES, AMENAGEMENT : RETOUR SUR 2021</u>	<u>5</u>
<u>L'YONNE REPUBLICAINE (05 JANVIER 2022)</u> <u>UNE MONTÉE DES EAUX, MAIS PAS DE CRUES</u>	<u>9</u>
<u>SAINT-DIZIER, DER & BLAISE MAG' (JANVIER - FEVRIER 2022)</u> <u>LAC-RÉSÉROIR : LE RÔLE CLÉ DU LAC DU DER</u>	<u>10</u>
<u>POLITIS (DU 27 JANVIER AU 02 FEVRIER 2022)</u> <u>CE PROJET « ÉCOLO » QUI DÉBOISE ET BÉTONNE</u>	<u>12</u>
<u>WWW.MAGJOURNAL77.FR (31 JANVIER 2022)</u> <u>NANTEUIL-LÈS-MEAUX > 2022 SERA UNE « ANNÉE VERTE » POUR LA VILLE</u>	<u>14</u>

SUITE DU SOMMAIRE ►

SOMMAIRE

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD D'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DU SITE PILOTE DE LA BASSÉE

<u>LE JOURNAL DU GRAND PARIS (DU 3 FÉVRIER 2022)</u> <u>LES AGRICULTEURS «SURINONDÉS» PAR LES CASIERS DE RÉTENTION D'EAU INDEMNISÉS</u>	16
<u>L'EST ÉCLAIR (DU 5 FÉVRIER 2022)</u> <u>DOUBLER LA CAPACITÉ DE RÉTENTION D'EAU D'ICI 2040</u>	19
<u>L'EST ÉCLAIR (DU 5 FÉVRIER 2022)</u> <u>L'ESSENTIEL</u>	20
<u>L'ARDENNAIS (DU 5 FÉVRIER 2022)</u> <u>FACE AUX CRUES, L'AUBE VA DEVOIR S'ARMER POUR RETENIR L'EAU</u>	21
<u>LA SEMAINE DE L'ÎLE-DE-FRANCE (DU 8 FÉVRIER 2022)</u> <u>CRUES DE LA SEINE :</u> <u>UN ACCORD SIGNÉ POUR L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DONT LES TERRES SERONT INONDÉES</u>	23
<u>PREMIÈRE HEURE (DU 8 FÉVRIER 2022)</u> <u>SEINE GRANDS LACS / CRUES : ACCORD D'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DE LA BASSÉE</u>	24
<u>ENVIRONNEMENT MAGAZINE (DU 8 FÉVRIER)</u> <u>L'EPTB SEINE GRANDS LACS SIGNE UN PROTOCOLE D'ACCORD POUR L'INDEMNISATION D'AGRICULTEURS</u>	25
<u>WWW.SEMAINE-ILE-DE-FRANCE.FR (9 FÉVRIER 2022)</u> <u>ÎLE-DE-FRANCE CRUES DE LA SEINE :</u> <u>UN ACCORD SIGNÉ POUR L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DONT LES TERRES SERONT INONDÉES</u>	27
<u>ECHO D'ILE DE FRANCE (11 FEVRIER 2022)</u> <u>UNE INDEMNISATION POUR LES AGRICULTEURS DE LA BASSÉE (77)</u>	29
<u>LA FRANCE AGRICOLE (11 FEVRIER 2022)</u> <u>PROTOCOLE EN CAS D'INONDATION 7</u>	30
<u>WWW.HORIZONS-JOURNAL.FR (10 FÉVRIER 2022)</u> <u>SITE PILOTE DE LA BASSÉE : UN PROTOCOLE D'INDEMNISATION</u>	31
<u>WWW.H2O.NET (10 FÉVRIER 2022)</u> <u>SITE PILOTE DE LA BASSÉE :</u> <u>SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD D'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS</u>	32
<u>LE MONITEUR DE SEINE-ET-MARNE (12 FEVRIER 2022)</u> <u>SITE DE LA BASSÉE : LES AGRICULTEURS SERONT INDEMNISÉS EN CAS D'INONDATION</u>	33
<u>WWW.AFFICHES-PARIENNES.COM (14 FÉVRIER 2022)</u> <u>CRUES DE LA SEINE :</u> <u>UN ACCORD SIGNÉ POUR L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS DONT LES TERRES SERONT INONDÉES</u>	34
<u>WWW.LEMONITEUR77.COM (14 FÉVRIER 2022)</u> <u>SITE DE LA BASSÉE : LES AGRICULTEURS SERONT INDEMNISÉS EN CAS D'INONDATION</u>	35



Presse écrite



PUISSANCE HYDRO

Famille du média : Médias professionnels

Périodicité : Bimestrielle

Audience : N.C.

Sujet du média : Energie-Environnement

Edition : Decembre 2021 - janvier

2022 P.11

Journalistes : N.C.

Nombre de mots : 155

Valeur Média : N.C.

MARCHÉ

Appels d'offres

Deux consultations remportées par UNITE

Le développeur, présent depuis 35 ans en hydroélectricité, est lauréat de deux appels d'offres pour la création de deux centrales. La première se situe à Jessains sur l'Aube. Le syndicat mixte Seine Grands Lacs a confié au producteur d'énergie lyonnais la réalisation et l'exploitation d'une centrale de 500 kW. Le raccordement au réseau d'électricité étant validé, UNITE va pouvoir commencer les travaux de construction de la prise d'eau. L'investissement total s'élève à 1,5 M€. La deuxième centrale se situe dans la

vallée de la Tarentaise, à Aime (Savoie). UNITE a remporté le marché proposé par l'Office national des forêts (ONF) pour la construction et l'exploitation d'une centrale de haute chute d'1 MW, soit 2 à 3 M€ d'investissement. Le producteur d'énergie, qui possède 47 centrales hydroélectriques, vise quelques MW supplémentaires de puissance installée chaque année en hydroélectricité et souhaite se développer rapidement dans le photovoltaïque (100 MW/an). ■

Presse écrite

FRA

LE JOURNAL DU GRAND
PARIS

Famille du média : Médias professionnels

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : N.C.

Sujet du média : Economie-Services

Edition : Du 20 au 26 décembre
2021

Journalistes :

Nombre de mots : 2895

p. 1/4

Grand format

Rétrospective

Institutions, mobilités,
aménagement : retour sur 2021

Sur le front politique, 2021, année électorale, a vu les sortants très majoritairement reconduits, à l'image de Valérie Pécresse à la Région. L'année écoulée a également été marquée par l'avancée sans relâche des tunneliers du Grand Paris express, dont l'achèvement de la totalité du réseau est toujours annoncé pour 2030. Requalification urbaine, consultations multiples, livraisons de programme, l'actualité de l'aménagement s'est montrée dense et rythmée.



Janvier

1/01 - Divorce du Sedit

Neuf villes de Grand-Orly Seine Bièvre et sept villes d'Est Ensemble quittent définitivement le Syndicat des eaux d'Ile-de-France et se constituent progressivement en régies publiques.

13/01 - Sycotom : Eric Cesari fait appel

Après l'annulation, par le tribunal administratif de Paris, de son élection à la présidence du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets, Eric Cesari, vice-président (LR) de la métropole du Grand Paris, décide de faire appel. Fin 2021, le Conseil d'Etat n'a toujours pas rendu sa décision.

26/01 - Un nouveau siège pour Danone

Inauguration à Rueil Malmaison (Hauts-de-Seine) de Convergence, nouveau navire amiral de Danone dessiné par le studio Ory architecture.

Février

2/02 - Porte Maillot : le réaménagement validé

Le Conseil de Paris approuve la déclaration d'intérêt général du projet de réaménagement de la Porte Maillot (16^e et 17^e arr.).

8/02 - La Défense : un parc signé Michel Desvigne

Paris La Défense confie à Michel Desvigne la métamorphose de l'esplanade de La Défense (Hauts-de-Seine) en un parc urbain de 7 ha.

9/02 - Réinventer Paris 3 lancé

La ville de Paris lance la troisième édition de l'appel à projets urbains innovants sur la transformation de bureaux en logements.

11/02 - Le terminal 4 de Roissy enterré

La ministre de la Transition écologique Barbara Pompili demande l'arrêt du projet de terminal 4 de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle et la présentation de nouveaux aménagements adaptés aux enjeux environnementaux.

12/02 - GDG gagne l'hôtel Scipion

L'AP-HP signe l'acte de vente de l'hôtel particulier Scipion à Paris (5^e arr.) avec le Groupe GDG afin de contribuer au financement du projet hospitalier de l'Hôtel Dieu.

16/02 - Aménagement des quartiers de gare

La Métropole et la Société du Grand Paris signent une convention de coopération actant leur volonté de travailler ensemble, notamment pour que l'aménagement des quartiers de gare soit le fruit du dialogue entre l'établissement public d'Etat et les maires du Grand Paris.

Mars

4/03 - Renzo Piano building workshop retenu pour le CHU Grand Paris nord

L'Assistance publique Hôpitaux de Paris (AP-HP) désigne le groupement Renzo Piano building workshop lauréat du concours

d'architecture du futur hôpital Grand Paris Nord à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

9/03 - Méthanisation au port de Gennevilliers

Le Sycotom, le Sigeif et Haropa port signent une convention domaniale pour implanter une usine de méthanisation sur le port de Gennevilliers.

9/03 - Val-de-Marne 2040

« Alloney » : tel est le mot d'ordre du projet de manifeste présenté par le conseil de développement du Val-de-Marne à l'occasion d'une convention plénière. Son objet : préparer le département aux enjeux écologiques, sociaux et économiques à l'horizon 2040.

12/03 - IMGP 2 : le projet « Eda » validé

Paris valide le projet « Eda » de Bouygues immobilier conçu avec Kengo Kuma sur le site du Quai d'Issy (15^e arr.). Le promoteur va déboursier près de 82 millions d'euros pour s'offrir un terrain d'à peine 2 500 m².

15/03 - Orcood-IN Grigny 2 : l'Epfil acquiert 1 320 logements

Dans le cadre de l'opération de rénovation des copropriétés dégradées d'intérêt national (Orcood-IN) de Grigny 2 (Essonne), l'EPF Ile-de-France acquiert 1 320 logements situés dans des copropriétés prisonnières d'une spirale de dégradation technique et financière.

22/03 - SGP : Jean-François Monteils président

Jean-François Monteils, ancien président de la chambre régionale des comptes de Nouvelle

Presse écrite

FRA

LE JOURNAL DU GRAND
PARIS

Institutions, mobilités, aménagement : retour sur 2021

Famille du média : Médias professionnels

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : N.C.

Sujet du média : Economie-Services

Edition : Du 20 au 26 decembre
2021

Journalistes :

Nombre de mots : 2895

p. 2/4

Aquitaine, prend ses fonctions de président du directoire de la Société du Grand Paris, en remplacement de Thierry Dallard, limogé.

31/03 - Je t'aime moi non plus

Signe d'une paix des braves ? Alors que Valérie Pécresse s'est longtemps montrée hostile à son existence même, le conseil régional d'Ile de France annonce la signature d'une convention de partenariat avec la métropole du Grand Paris « afin d'accélérer les transformations majeures du territoire, nécessaires et attendues ». La convention dresse la longue liste des engagements communs et réciproques des deux collectivités.

Avril

1/04 - JOP : marché attribué pour la colline d'Elancourt

La Solidio retient le groupement piloté par l'agence D'Ici là pour réaliser les aménagements de la colline d'Elancourt (Yvelines), qui doit accueillir les épreuves de VTT.

6/04 - Ordener-Poissonniers : le projet réadapté

La mairie de Paris et Espaces ferroviaires annoncent le nouvel accord pour le projet Ordener-Poissonniers (18^e) visant à transformer en nouveau quartier bas-carbone l'ancien dépôt SNCF de la Chapelle. 52 % du site seront aménagés en espaces verts et espaces publics végétalisés, et 400 logements construits.

10/04 - Mise en service du tramway T9

La nouvelle ligne de tramway T9, qui relie la Porte de Choisy (Paris 13^e) à la ville d'Orly (Val-de-Marne), est mise en service. Opérée par Keolis, elle doit transporter environ 80 000 personnes par jour.

15/04 - Coopération 93/75

Au travers de la signature de cinq conventions, la Capitale renforce ses coopérations avec les territoires de Seine-Saint-Denis autour de nombreux sujets, dont l'aménagement des portes et la transformation du périurbain.

29/04 - IMGP 1 : « Balcon sur Paris » lancé

Epaname et la Compagnie de Phalsbourg signent un avenant au protocole d'exclusivité de « Balcon sur Paris » à Villiers-sur-Marne (Seine-et-Marne) marquant « le lancement opérationnel de ce projet emblématique pour l'est parisien et la commune de Villiers-sur-Marne ».

MAI

4/05 - Philippe Pelletier président du Codev

Le journal du Grand Paris annonce la nomination de l'avocat, président du Plan bâtiment durable, ancien vice-président du conseil de développement de la MGP à la présidence du Codev, où il succède à Méka Brunel.

7/05 - Nouveau projet pour le Triangle de Gonesse

Le Premier ministre Jean Castex se rend dans le Val d'Oise pour annoncer un plan pour le département et notamment les décisions prises pour l'aménagement de 110 ha dans le Triangle de Gonesse.

22/05 - Paris : la Bourse de commerce inaugurée

La Bourse de commerce (Paris centre) qui accueille le nouveau musée de la Collection Pinault ouvre ses portes au public après trois ans de travaux et une refonte totale par le Japonais Tadao Ando, les Parisiens Lucie Ninet et Thibault Marco (agence NeM) et l'architecte en chef des Monuments historiques, Pierre-Antoine Gatier.

22/05 - Ibis Batignolles : victoire des femmes de chambre

En grève depuis juillet 2015, les femmes de chambre de l'hôtel Ibis des Batignolles annoncent qu'elles vont signer prochainement un protocole avec leur employeur, prévoyant notamment leur intégration et une revalorisation salariale.

25/05 - Réinventer Paris 3 : Capelli et Imm'extenso remportent le garage Renault

Capelli et Imm'extenso sont les premiers lauréats de la 3^e édition du concours urbain parisien. Ils vont réaliser 70 logements dans un ancien garage Renault du 15^e arrondissement.

27/05 - DSP géante pour le Sedif

Le comité du Sedif vote en faveur de la poursuite

d'un mode de gestion sous forme de concession globale associant production et distribution au terme de la concession actuelle attribuée à Veolia, fin 2023.

Juin

1/06 - Fusion des ports de l'axe Seine

Au 1^{er} juin naît le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine qui réunit au sein d'une même entité, baptisée Haropa port, les ports de Paris, de Rouen et du Havre qui étaient jusqu'ici associés au sein d'un groupement d'intérêt économique.

1/06 - Qualité de l'air : la ZFE passe une nouvelle étape

Nouvelle étape pour la zone à faibles émissions métropolitaine avec d'importantes restrictions de circulation pour les véhicules classés Crit'air 4, Crit'air 5 et non classés.

1/06 - Paris lance son big-bang de la proximité

Le Conseil de Paris acte la territorialisation de l'action municipale par un renforcement du rôle des maires d'arrondissement et la mise en œuvre de la ville du quart d'heure.

6/06 - Le PS conserve le 20^e

La candidate de Paris en commun, Lamia El

Presse écrite

FRA

LE JOURNAL DU GRAND
PARIS

Institutions, mobilités, aménagement : retour sur 2021

Famille du média : Médias professionnels

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : N.C.

Sujet du média : Economie-Services

Edition : Du 20 au 26 décembre
2021

Journalistes :

Nombre de mots : 2895

p. 3/4

Aaraje remporte la législative partielle dans la 15^e circonscription de Paris, totalisant 56,76 % des voix face à la candidate insoumise, Danielle Simonnet (43,44 %).

21/06 - Paris : La Samaritaine rouvre ses portes
Inauguration par Emmanuel Macron et Bernard Arnault, patron de LVMH, du grand magasin de La Samaritaine après 16 ans de fermeture et sept ans de travaux.

30/06 - Décentralisation : l'Amif consulte
Les résultats de la consultation des maires d'Ile de France « pour une nouvelle et véritable décentralisation » sont dévoilés dans le cadre du Salon des maires d'Ile-de-France. L'enquête réalisée par l'Amif indique que 65 % des élus estiment que la forme institutionnelle de l'Ile-de-France n'est pas adaptée.

Juillet-Août

6/07 - Cluster d'oncologie

Sadev 94 signe la vente du premier lot du cluster sciences et santé de la ZAC Campus Grand Parc (Val de Marne) avec Linkcity. Quelques jours auparavant, l'Institut Gustave Roussy, Saclay, l'université de Paris-Saclay et l'Institut polytechnique de Paris avaient annoncé la création d'un centre d'oncologie prospective sur la zone.

7/07 - IMG P 2 : une 2^e vie pour le stade Bauer

La réhabilitation du stade Bauer à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) entre en phase chantier. Au programme : un nouveau stade de football et un programme immobilier de 30 000 m² à vocation tertiaire et culturelle. La livraison est prévue en 2024.

8/07 - Universeine lancé

Vinci immobilier annonce le lancement des travaux du projet Universeine à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), qui accueillera une partie du Village des athlètes à l'issue de la requalification d'une friche industrielle de 6,4 ha.

8/07 - Village des médias : les travaux peuvent reprendre

Suspendus depuis avril, les travaux du Village des médias à Dugny (Seine-Saint-Denis) vont pouvoir reprendre à la suite d'une décision au fond de la cour administrative d'appel de Paris.

16/07 - Eau potable dans l'Essonne

Les communautés d'agglomération essoniennes de Grand Paris Sud, de Cœur d'Essonne et de Val d'Yerres Val d'Essonne, ensuite rejointes par Grand Orly Seine Bièvre (Val-de-Marne/Essonne), affirment leur volonté de créer un syndicat mixte fermé de production et de transport d'eau potable.

20/07 - Avis favorable pour l'OIBP

La mise en place par le Sedif du dispositif d'osmose inverse basse pression (OIBP) dans son usine d'Arvigny (Seine-et-Marne) fait l'objet d'un avis favorable du commissaire enquêteur.

30/08 - Fin des travaux du RER A

La RATP et Ile-de-France mobilités annoncent l'achèvement de sept années de travaux pour renouveler les voies et le ballast du RER A.

Septembre

14/09 - Premier tunnelier pour la ligne 18

Le premier tunnelier de la ligne 18 du Grand

Paris express est baptisé à Palaiseau (Essonne), lançant symboliquement les travaux d'un métro qui devrait relier Versailles à l'aéroport d'Orly à partir de 2030.

15/09 - Soudure de rail pour la ligne 14 sud

Alors que 12 km de voies simples ont déjà été posés le long de la ligne 14 sud, qui doit relier l'aéroport d'Orly à Saint-Denis Pleyel en 2024, la toute première – et très symbolique – soudure de rail est réalisée.

17/09 - Villepinte : Orcod-IN opérationnelle

L'Etat, la ville de Villepinte (Seine-Saint-Denis) et l'Epif signent la convention de mise en œuvre de la 4^e Orcod-IN de la région à Villepinte.

17/09 - EPA Orsa : Olivier Capitano président

Le nouveau président du conseil départemental du Val-de-Marne est élu à l'unanimité à la présidence de l'EPA Orly RunGIS Seine amont.

20/09 - Anne Hidalgo inaugure l'Académie du climat

La mairie du 4^e arrondissement de Paris est désormais le lieu de l'Académie du climat, un site de formation et d'inspiration pour inventer les solutions bas carbone de demain.

21/09 - Epifil : J.-P. Dugoin-Clement président

L'Établissement public foncier d'Ile-de-France (Epfil) renouvelle sa gouvernance lors de son conseil d'administration. Jean-Philippe Dugoin-Clement, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, est élu, à l'unanimité, président. Il prendra la présidence de Grand Paris aménagement quelques semaines plus tard.

21/09 - Siaap : François-Marie Didier président

Le conseiller (LR) de Paris, conseiller métropolitain, est élu président du Siaap.

Presse écrite

FRA

LE JOURNAL DU GRAND
PARIS

Institutions, mobilités, aménagement : retour sur 2021

Famille du média : Médias professionnels

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : N.C.

Sujet du média : Economie-Services



Edition : Du 20 au 26 décembre

2021

Journalistes :

Nombre de mots : 2895

p. 4/4

23/09 - Banque des Territoires : Richard Curmier nouveau DG

Dans une interview au *Journal du Grand Paris*, Richard Curmier, nouveau directeur Ile-de-France de la Banque des territoires, décrit sa vision de l'ADN de l'établissement.

24/09 - La nouvelle gare Montparnasse inaugurée

Inauguration de l'opération de réhabilitation de la gare Montparnasse, réalisée dans les temps et sans dépassement de budget par SNCF Gares & connexions et Altarea.

27/09 - Ile Seguin : Bouygues reprend le flambeau

Depuis l'éviction de DBS début 2021, la ville de Boulogne-Billancourt a confié à Bouygues Immobilier la réalisation d'un nouveau projet au centre de l'Ile Seguin. Conçu par l'agence danoise Big, il se veut « moins dense, plus vert, moins haut et davantage ouvert sur le fleuve ».

28/09 - EPTB Seine-Grands Lacs : Patrick Ollier président

Patrick Ollier est élu à l'unanimité président de l'Etablissement public territorial de bassin, lors de son conseil syndical.



Le 15 novembre, le Premier ministre Jean Castex et pas moins d'une douzaine de ministres tiennent un Comité interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Octobre**4/10 - Photovoltaïque à Marcoussis**

La plus grande ferme photovoltaïque d'Ile-de-France, à Marcoussis (Essonne) est inaugurée.

5/10 - Sadev 94 : Pierre Garzon réélu

Le maire (PCF) de Villejuif est réélu à la présidence de l'aménageur Sadev 94, que briguaient le nouveau président du conseil départemental, Olivier Capitano.

6/10 - Première pierre de l'Arena La Chapelle

La maire de Paris Anne Hidalgo pose la première pierre de l'Arena La Chapelle, ce futur stade contenant 8 000 places assises, une terrasse végétalisée de près de 3 000 m² ou encore deux gymnases.

15/10 - Francis Bussièrre président des artisans

Francis Bussièrre, maçon parisien, est élu président de la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de la région Ile-de-France.

18/10 - Emerige : Apparu président

Il n'annonce qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, Benoist Apparu quittera la présidence de l'opérateur pour prendre la présidence d'Emerige. Laurent Dumas, président fondateur d'Emerige, deviendra alors président d'un nouveau conseil de surveillance. Actuel secrétaire général de la chambre des notaires de Paris, Damien Robert prendra la présidence du directeur d'In'Il Ile de France à compter du 1^{er} janvier 2022.

19/10 - GPA cesse la vente aux enchères

Grand Paris aménagement met fin à la vente aux enchères de ses terrains et renforce ses exigences auprès de ses partenaires opérateurs immobiliers. Dans cet objectif, GPA lance un appel à manifestation d'intérêt de référencement préalable à l'attribution de ses fonciers.

21/10 - Des plans vélos pour Paris et la Métropole

La Ville de Paris présente son nouveau plan vélo de 250 millions d'euros. La Métropole avait présenté le sien le 9 juillet.

Novembre**2/11 - Porte de Versailles : la tour Triangle relancée**

Unibail-Rodamco-Westfield annonce s'être associé à Axia investment managers (IM) pour réaliser la tour Triangle, un immeuble de bureaux de 180 m de haut prévu sur le site du Parc des expositions de la Porte de Versailles.

8/11 - Pack Etat pour les gares du Grand Paris

Le Premier ministre évoque dans le cadre d'une réunion du comité stratégique de la Société du Grand Paris, la mise en place d'un « pack Etat » réunissant ses différents opérateurs engagés dans l'aménagement, afin d'offrir un service dédié aux collectivités territoriales pour aménager les quartiers de gare.

15/11 - Pose de la première pierre du Centre aquatique olympique

Le Premier ministre et pas moins d'une douzaine de ministres tiennent un Comité interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. L'occasion d'annoncer une série de mesures en faveur du sport. Jean Castex assiste également à la pose de la première pierre du Centre aquatique olympique, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

15/11 - Domaine de Grignon : Altarea remercie

L'Etat met fin à la procédure de vente du domaine de Grignon (Yvelines) au promoteur Altarea. Une nouvelle procédure de cession sera lancée au second semestre 2022.

25/11 - Mobilités partagées à Paris

La ville de Paris renforce sa régulation de l'espace public : la vitesse des trottinettes électriques en free-floating sera limitée à 10 km/h sauf sur les grands axes.

Décembre**1/12 - 2^e Sommet de l'axe Seine**

À la Maison de la chimie, le 2^e Sommet de l'axe Seine réunit les acteurs de ce territoire pour faire le point sur les coopérations et les projets en

cours. Les enjeux, notamment en termes de fret et de transition écologiques, sont au cœur des échanges.

3/12 - Tour Montparnasse : PC validé

Le tribunal administratif de Paris valide le permis de construire relatif à la réhabilitation de la tour Montparnasse, attribué en 2017 au collectif Nouvelle AOM.

7/12 - Nouveaux réseaux de géothermie

Velizeo, le réseau de Géothermie de Vélizy (Yvelines) est inauguré quelques semaines après celui de Geomame (Champs-sur-Marne/Noisiel en Seine-et-Marne) et avant celui de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). La géothermie apparaît comme une énergie renouvelable privilégiée en Ile-de-France.

9/12 - Alliance pour le foncier autour des gares

Grand Paris aménagement, la Société du Grand Paris et l'EPA Orly Rungis Seine amont signent au Simi en présence de la ministre du Logement Emmanuelle Wargon, une convention relative à l'aménagement des quartiers de gare qui organise la mise en commun de leurs expertises.

9/12 - CCIR : Dominique Restino président

L'ancien président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris est élu président de la chambre de commerce régionale Paris Ile de France face au trésorier sortant de la chambre Bruno Didier.

10/12 - Beñat Ortega nouveau DG de Gecina

Le conseil d'administration de Gecina décide, à l'unanimité, de nommer Beñat Ortega en qualité de directeur général de Gecina. Il succèdera à Méka Brunel, administratrice directrice générale, dont le mandat s'achèvera en avril 2022.

13/12 - Scooters partagés à Paris

La mairie de Paris lance un appel d'offres pour octroyer trois conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un service de scooters électriques en free-floating. Les lauréats doivent être choisis d'ici à l'été 2022.

Catherine Bernard, Jacques Paquier, Fabienne Proux & Raphaël Richard

Presse écrite FRA



Famille du média : **PQR/PQD**
 (Quotidiens régionaux)
 Périodicité : **Quotidienne**
 Audience : **129000**
 Sujet du média :
Actualités-Infos Générales



Edition : **05 janvier 2022 P.2**
 Journalistes : **Thomas Ribierre**
 Nombre de mots : **876**

p. 1/1

Une montée des eaux, mais pas de crues

« Quand on a acheté la maison en 2017, on ne savait pas, mais ce n'est pas en zone inondable ici. De toute façon, on est tous surélevés, il n'y a pas de risques de crues. » A l'arrière de son habitation à Mailly-le-Château, Wlady Grochowsky regardait sereinement l'eau de la rivière Yonne mordre sur l'avant-dernière marche donnant sur sa terrasse, hier matin.

Jean-Christian, un de ses voisins de la rue de Coulanges, a connu un épisode plus critique il y a quelques années : « En 2010, l'eau était montée jusque sous le porche de ma maison, après avoir traversé le jardin. Ça a eu l'avantage de noyer les taupes ! Mais le mari de la voisine avait fait installer deux portes étanches au sous-sol, après coup. »

Le département de l'Yonne a été placé en vigilance jaune aux crues pendant cinq jours, entre le 28 décembre et le 1^{er} janvier dernier. Un niveau d'alerte qui concernait l'Yonne amont (entre Clamecy et Appoigny), l'Armançon (entre Montbard en Côte-d'Or et Migennes), et le Serein (entre Guillon-Terre-Plaine et Bonnard près de Joigny).

Un « risque de crue génératrice de débordement » a d'abord été observé sur l'Yonne amont, entre Gurgy et Clamecy (Nièvre), une crue cependant habituelle pour la saison. « Nous observons des hausses rapides en tête de bassin aux stations de Brinon-sur-Beuvron et de Marigny-sur-Yonne (Nièvre) », précisait le site Vigicrues, mardi 28 décembre. Puis, deux autres cours d'eau ont été surveillés de près : l'Armançon et le Serein, atteignant leur maximum il y a une semaine. Samedi, la vigilance jaune a été levée pour tous les cours d'eau.

« Il suffit de peu de cumuls de pluie pour générer des conditions humides, voire très humides, propices à faire réagir les cours d'eau, comme actuellement », indique Rachel Puechberty, directrice adjointe du Schapi, à Toulouse. Le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations est chargé d'analyser la hauteur des débits et des cours d'eau. Des données permettant de déterminer si un secteur doit ou non passer en vigilance jaune, orange ou rouge. Une information qui est ensuite relayée sur le site Vigicrues.

« Le jaune, c'est un premier niveau de risque de débord avec des routes qui peuvent être fermées ou des voies sur berges inondées. Ça reste très dangereux et il faut le prendre en considération. Bien qu'il y ait rarement des évacuations », explique Rachel Puechberty.

Concrètement, on ne peut pas dire que le département a été touché par des crues, en cette fin d'année 2021. Mais l'eau est bien montée dans les rivières icaunaises.

Sur le territoire « Seine moyenne - Yonne - Loing », le niveau de l'Yonne était de 1,89 m, le 31 décembre en fin de matinée à Auxerre, soit 40 cm de plus que deux semaines auparavant. Mais pas au niveau de la crue de janvier 2018 (lire ci-dessous), où on relevait 2,35 m, le mardi 23. A Aisy-sur-Armançon, la rivière était à 1,39 m, soit près d'un mètre de plus que le 26 décembre (0,43 m). Enfin, le Serein à Chablis était à 0,94 m le 31 décembre, contre 0,13 m, une semaine plus tôt.

« Actuellement, ce n'est pas alarmant, résume Rachel Puechberty. Il faudrait qu'il y ait un enchaînement de perturbations pour avoir les mêmes conséquences qu'en janvier 2018. » Mais la pluie n'est pas le seul paramètre qui entre en jeu. « Il y a aussi l'humidité des sols, la localisation de la zone étudiée (amont ou aval) ou encore le coefficient de marée, le cas échéant. Sur Vigicrues, on fait des prévisions sur 24 ou 48 heures, mais pas au-delà. »

Autre élément rassurant, le volume d'eau enregistré au lac-réservoir de Pannecièrre. Situé dans le Morvan (côté Nièvre), il fait office de principal outil pour réguler le niveau des cours d'eau en aval, notamment l'Yonne. Il comptait hier 43 millions de mètres cubes d'eau, soit 54 % de remplissage, par rapport à la capacité normale du lac. Lors des intempéries de janvier 2018, ce taux de remplissage était monté à 82,5 %. « De quoi pouvoir encaisser une autre crue », estimait à l'époque Odile Rhodes, responsable locale de l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs, qui gère le site.

Mais qu'advierait-il en cas de rupture du barrage ? Dans une telle situation, les maires sont les principaux acteurs. Ils sont informés par un système de SMS automatiques s'il survient un événement climatique majeur. Dès lors, si leur commune est menacée par une inondation ou déjà impactée, ils doivent prendre la direction des opérations de secours et mettre en oeuvre le Plan communal de sauvegarde (PCS).

A Mailly-le-Château, Jean-Michel Dedieu, premier adjoint au maire de la commune, plonge le nez dans le dossier relatif aux crues. « Le syndicat mixte intercommunal Yonne Beuvron entretient les rivières de manière que l'écoulement des flots soit le plus souple possible », explique-t-il. Plan cadastral en main, il poursuit. « Actuellement, les services de la préfecture élaborent le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Aujourd'hui, on sait que s'il y a une rupture au barrage de Pannecièrre, nous avons sept heures pour évacuer le bourg du bas. »

Thomas Ribierre thomas.ribierre@centrefrance.com

00UHYv0HjzIjtoI99SsyJHqbzCinXkrC37ISVOWtdm15fZclLWKM6YRxxkfoYAZzgZTcw

Presse écrite FRA

SAINT-DIZIER, DER &
BLAISE MAG'

Famille du média : Médias institutionnels

Périodicité : Bimestrielle

Audience : 31410

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : Janvier - février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 1033

p. 1/2

S'INFORMER

Tour de restitution au lever du soleil : chenal de vidange du lac.

Lac-réservoir : le rôle clé du lac du Der

Le lac du Der accueille chaque année près de 500 000 touristes et participe à l'attractivité du territoire à travers ses activités de loisirs. Mais au-delà de son atout touristique précieux, il est avant tout un lac réservoir qui régule le niveau de la Marne alimentant la Seine. Explication.

Avec ses 4800 hectares de superficie, le lac du Der est le plus grand lac artificiel de France et le 2^e plus grand lac d'Europe. Mis en service en 1974 après 10 ans de travaux gigantesques, le lac du Der régule le niveau de la Marne, principal affluent de la Seine. Sur le bassin de la Seine, les cours d'eau ont un débit irrégulier. De grandes variations peuvent être observées en fonction des saisons : faible en été et en automne, important au printemps et en hiver. Ces variations ont un impact sur l'agriculture, l'activité industrielle, l'alimentation en eau potable et l'écosystème. Seine Grands Lacs est l'établissement public qui gère ces variations naturelles des débits en utilisant les lacs réservoirs dont il assure la gestion. Sur le bassin de la Seine, ils sont au nombre de 4 dont le lac du Der.

COMMENT FONCTIONNE LE LAC DU DER ?

En hiver et au printemps, les eaux sont prélevées de la Marne mais aussi de la Blaise par le biais de 2

canaux d'amenée, selon une courbe de remplissage, pour constituer une réserve pour l'étiage (baisse périodique des eaux). Les eaux sont prélevées en amont de Saint-Dizier, au Clos-Mortier, et s'écoulent gravitairement par un 1^{er} canal d'amenée de 11,9 km jusqu'au lac du Der. Un second prélèvement est réalisé à partir de la Blaise à Louvemont par un autre canal d'amenée de 5,2 km. Lors de crues importantes, des prélèvements supplémentaires sont effectués limitant ainsi les risques d'inondations dans les départements de la Haute-Marne, de la Marne, ainsi que dans les vallées de la Marne et de la Seine, jusqu'à l'agglomération parisienne.

En été et en automne, l'eau stockée dans le lac-réservoir est restituée dans les rivières pour éviter un débit trop faible et les préserver de la sécheresse. Un canal de restitution de 3 km redonne de l'eau à la Marne à proximité d'Arrigny. Un autre canal de restitution, celui-ci de 1 km, redonne de l'eau à la Blaise du côté de Sainte-Livrière.

UNE GESTION RIGOREUSE

Le lac du Der est le plus grand des ouvrages gérés par Seine Grand Lacs. Son exploitation est déterminée par un règlement d'eau défini par arrêté inter-préfectoral qui définit les différents volumes d'eau que doit contenir l'ouvrage, les débits minimums à laisser dans la Marne et dans la Blaise ainsi que les débits maximums à ne pas dépasser. Le remplissage du lac démarre en principe le 1^{er} novembre et s'achève fin juin. De juillet à octobre, le réservoir est vidé progressivement. En cas de saison très sèche, cette vidange peut se prolonger. Le début de remplissage peut varier selon les nécessités dues aux aléas climatiques. À noter que le lac du Der et ses canaux d'amenée subissent des contrôles très stricts qui font l'objet de rapports périodiques.

Presse écrite

FRA

SAINT-DIZIER, DER &
BLAISE MAG'**Lac-réservoir : le rôle clé du lac du Der**

Famille du média : Médias institutionnels

Périodicité : Bimestrielle

Audience : 31410

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : Janvier - février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 1033

p. 2/2

La brèche au lac du Der.

3 questions à Patrick Ollier, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs

Vous êtes élu Président de l'EPTB depuis septembre. Quels sont les grands défis de l'EPTB aujourd'hui ?

L'Établissement public Seine – Grands Lacs compte plus de 130 agents (du technicien de maintenance à l'ingénieur ou au doctorant spécialisés en prévention et / gestion des inondations ou encore en biodiversité) passionnés par nos actions au service des territoires, de leurs cours d'eau et des lacs réservoirs. Depuis mon élection, je constate au quotidien le grand niveau de compétences de nos équipes et leur engagement pour leurs missions. Nous œuvrons sur 18 départements et pourtant le grand public, les partenaires institutionnels et les élus connaissent mal tout ce savoir-faire. Il me semble donc prioritaire de faire connaître davantage nos capacités techniques et financières d'accompagnement aux territoires de l'amont afin de renforcer nos partenariats avec vos élus et vos agriculteurs. Cette solidarité de l'aval pour l'amont est indispensable.

Quel regard portez-vous sur le lac du Der ?

Le lac du Der a été mon premier déplacement en tant que Président. Je suis venu pour y rencontrer nos équipes sur le site de Braucourt et j'y ai découvert une région remarquable. J'ai aussi eu la chance

de visiter l'église de Champaubert. Notre établissement l'a réhabilité et réouvert au public en 2019. Pour rendre ce site plus exceptionnel, nous allons créer dans les prochains mois les vitraux qui rappelleront l'ADN du territoire. L'église accueille déjà plusieurs événements annuels en lien notamment avec le festival de la photo animalière (AFPAN). Nous allons développer dès 2022 une programmation pour qu'elle puisse ouvrir plus régulièrement.

Par ailleurs, le lac du Der étant essentiel à l'attractivité de la région, nous allons identifier, avec Quentin Brière et les élus des collectivités du bassin, les projets pour lesquels nous pourrions vous accompagner.

Comment souhaitez-vous mettre en œuvre cette « solidarité entre les territoires » avec le nôtre ?

Face aux changements climatiques, à la nécessité de protéger les populations mais aussi de préparer un environnement meilleur pour les générations futures, nous nous devons d'être aux côtés des acteurs locaux et d'apporter notre soutien technique et financier. Mon arrivée est récente mais j'ai déjà pu échanger avec vos élus sur des pistes de travail en commun que nous devons préciser dans le courant du 1^{er} trimestre 2022.

Tour de vidange à Amigny : le lac du Der plein.

Le lac du Der en chiffres

4 800 hectares de superficie

363 millions de m³ : capacité de remplissage maximum

2 km de digues de cloisonnement d'une hauteur maximale de 10,6 m

408 m³/s : capacité de prélèvement lors de fortes crues

50 m³/s : capacité maximum de restitution en soutien d'étiages

Une biodiversité qui s'adapte

Le lac du Der avec son cycle de basses eaux et de hautes eaux permet d'accueillir des espèces spécifiques. Les vastes étendues d'eau et la quiétude du site servent de halte migratoire à des milliers d'oiseaux en hiver avec notamment les grues cendrées ou les oies sauvages, tandis que les rives favorisent la reproduction de nombreuses espèces.

Presse écrite FRA



Famille du média : Médias d'information générale (hors PQN)

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : N.C.

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : Du 27 janvier au 02

fevrier 2022 P.20-21

Journalistes : Vanina Delmas

Nombre de mots : 1781

p. 1/2

ENQUÊTE

Ce projet «écolo» qui déboise et bétonne

ENVIRONNEMENT

Des citoyens se mobilisent contre un programme de lacs-réservoirs à la Bassée, destiné à éviter les crues de la Seine. Ils dénoncent une catastrophe pour la biodiversité.


 Vanina Delmas

À une centaine de kilomètres de Paris, à la frontière avec la Bourgogne, s'étend une mosaïque d'étangs entrecoupée de parcelles boisées, de routes étroites et de quelques habitations. Au milieu coule la Seine, imperturbable, comme protégée par l'écrin naturel de la Bassée. « Regardez, ils ont commencé à défricher cette berge il y a trois mois. J'étais présente tous les matins pour que leurs machines ne ravagent pas les zones qui ne leur appartiennent pas ! », lance Véronique Stoppato, habitante historique des lieux et présidente de l'association de protection environnementale À l'eau Bassée.

Patrouiller régulièrement entre les étangs qu'elle arpente depuis l'enfance est devenu une routine depuis que ce site a été choisi pour un projet ambitieux et inédit : éviter à la capitale d'être inondée en cas de crue. L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, porteur du projet, promet « un abaissement de la ligne d'eau de 20 à 60 cm » (1), couplé à l'action de ses quatre lacs-réservoirs. La référence à la crue centennale de l'hiver 1910, atteignant 8,62 mètres au pont d'Austerlitz, ne tarde jamais à arriver dans les discussions.

Pour réaliser la promesse d'arrêter le cours du temps et de l'eau, l'option du barrage a été immédiatement écartée au profit d'un système de casiers, assorti d'une station de pompage pour créer une aire de stockage des eaux. L'idée : faire patienter l'eau de la Seine dans ces espaces endigués pour laisser le temps à la crue de l'Yonne, rivière moins docile, de s'écouler. Sur le long terme, dix casiers sur 2 300 hectares retiendront 53 millions de mètres cubes d'eau. Le budget de 600 millions d'euros est

farameux pour un système qui ne serait utile que tous les six ans. Pour le moment, les travaux préparatoires surveillés par Véronique Stoppato concernent le casier dit pilote, qui devrait émerger en 2024 et concerne 360 hectares encadrés de huit kilomètres de digues entre les communes de Balloy, Châtenay-sur-Seine, Égligny et Gravon. « Mais ce n'est pas un test, on ne joue pas avec le territoire », précise Grégoire Isidore, directeur de l'EPTB Seine Grands Lacs. Nous sommes convaincus de son utilité propre et il nous permettra de tirer des enseignements nécessaires pour la suite du projet si celui-ci est validé. »

Pour les habitants et les écologistes opposés au projet, les doutes sur la pertinence de cet aménagement et sur la vision globale de la gestion des risques s'amoncellent. Quel impact auront les digues sur le paysage, même si elles sont herbacées ? La faune et la flore sauront-elles s'adapter à cette gestion de l'eau ? Si ce système est pensé pour les épisodes de fortes pluies, qu'en est-il de l'étiage lors des périodes de sécheresse ? « Ce projet ne prend pas en compte les réalités du changement climatique. De plus, c'est un dispositif d'inondation artificiel alors qu'il est possible de s'appuyer sur les ressources de cette plaine alluviale pour profiter de ces inondations naturelles et réguler les crues », assure Bernard Bruneau, président de France nature environnement (FNE) Seine-et-Marne.

Ce territoire méconnu de la vallée de la Seine est partie intégrante des cinquante zones humides les plus importantes de l'Hexagone. Il a même été désigné site Natura 2000 grâce à sa faune et à sa flore très riches. Des dizaines



d'espèces ont trouvé un habitat naturel de qualité et cohabitent avec les quelques activités humaines (pêche, chasse, agriculture, batellerie...) : les anguilles, la sterne pierregarin, le héron butor, l'agrion éclatant ou encore le muscardin et le triton crêté, deux espèces menacées et protégées.

Ainsi, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel s'est autosaïsi en 2018 et a émis de sérieux doutes après avoir disséqué la globalité du projet de casiers. En 2020, le Conseil national de la protection de la nature a émis un avis défavorable, alertant sur le fait que « les mesures compensatoires prévues ne permettent pas de garantir l'absence de perte nette de biodiversité ». Il « considère que la solution alternative consistant à restaurer l'inondabilité de la Bassée telle qu'elle était avant les aménagements réalisés au XX^e siècle n'a pas été assez étudiée ».

CHIRURGIE LOURDE

Un contre-projet a été élaboré par les bénévoles de France nature environnement pour l'enquête publique qui s'est déroulée en juin 2020, mais il a été écarté. L'enjeu était de rétablir les zones naturelles d'expansion des crues en se servant des barrages amovibles déjà existants et avec

Un contre-projet de bénévoles de France nature environnement a été écarté.

(1) Mais pour le casier pilote seul, de 3 à 15 cm.
(2) Budget estimé à 115 millions d'euros, dont 30% sont financés par la métropole du Grand Paris, 50% par l'État et 20% par l'EPTB.

Presse écrite FRA



Ce projet « écolo » qui déboise et bétonne

Famille du média : Médias d'information générale (hors PQN)

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : N.C.

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Édition : Du 27 janvier au 02 février 2022 P.20-21

Journalistes : Vanina Delmas

Nombre de mots : 1781

p. 2/2



Une pelleteuse du chantier est tombée dans le biotope...

impacté la biodiversité. C'est l'occasion de lui redonner un potentiel écologique large pour restaurer les zones humides, recréer de la biodiversité, en repensant une trame verte, en réfléchissant à l'écotourisme, par exemple», détaille Grégoire Isidore.

UN ENCHAÎNEMENT SUSPECT ?

Une dernière question taraude les opposants : le projet de la Bassée ferait-il partie de la stratégie du Grand Paris pour faire disparaître les déblais de ses multiples chantiers ? Lors de l'enquête publique, la réponse du maître d'ouvrage à propos de la composition des terres pour ériger les digues n'a fait qu'entretenir le flou : « Les matériaux extraits du chantier du Grand Paris Express en font partie, mais ce n'est pas la seule source. Il sera privilégié par ce biais une démarche d'économie circulaire diminuant la pression sur les ressources naturelles [carrières]. »

Les liens entre l'EPTB Seine Grands Lacs et la métropole du Grand Paris (MGP) ne font que se resserrer depuis quatre ans. En 2018, la MGP a récupéré la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et signé dans la foulée une convention avec Seine Grands Lacs pour financer les études et les premières acquisitions foncières du projet de la Bassée. En 2020, elle intègre la gouvernance du syndicat mixte et annonce financer 30 % du projet (2). En septembre 2021, Patrick Ollier, président de la MGP, est élu président de l'EPTB. Un enchaînement de situations qui correspond à l'accélération inattendue du projet. « C'est un projet alibi, s'insurge Stanislas Lamarche. Si, demain, une énorme crue a lieu, le premier réflexe des riverains inondés sera de se retourner contre l'État. Celui-ci pourra alors rétorquer qu'il n'est pas en tort puisque des études ont été menées et financées, et qu'un projet est en cours pour ériger les crues. »

Depuis la déclaration d'utilité publique du projet en décembre 2020, l'EPTB a lancé le processus d'acquisition des parcelles nécessaires pour construire les digues, « soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation ». Il en aurait déjà 60 % dans son escarcelle mais poursuit les négociations avec les propriétaires les plus réfractaires. De son côté, l'association À l'eau Bassée a déposé deux recours en justice contre la déclaration d'utilité publique et l'autorisation environnementale qui porte dérogation à la protection des espèces protégées. Mais le rapport de force et les temporalités ne jouent pas en sa faveur, et la fronde peine à se transformer en lutte écolo d'ampleur. « En cas de pluies fortes et de remontées de l'eau dans les nappes, le sol risque d'être moins praticable pour les engins de chantier. Récemment, une pelleteuse est tombée dans le biotope ! Peut-être que la nature se rebellera pour nous aider à ralentir les travaux », glisse avec malice Véronique Stoppato, lors d'une balade sur son bout de forêt qui longe le chemin de halage, où les traces des roues des camions côtoient encore les empreintes des marcaffins qui vivent toujours ici. ■

des digues plus longues et plus basses. Une méthode douce pour accumuler autant d'eau mais la relâcher plus lentement afin de moins aggraver les écosystèmes et de jouer un vrai rôle de régulateur entre épisodes de grandes crues et de déficits en eau. « Une alternative fondée sur la nature aurait été accompagnée d'études hydrogéologiques, de contrôles précis afin qu'un champ d'expansion des crues puisse être favorable à la biodiversité. Nous aurions pu garantir la qualité de l'eau, du gîte aquifère, et même relancer une activité de pâturage car des personnes sont intéressées pour retrouver des prairies de fauche, qui donnent de la viande de meilleure qualité », affirme Stanislas Lamarche, bénévole de FNE. Cet ancien chef de service de l'Onema (actuel Office français de la biodiversité) connaît bien le site pour y avoir exercé des missions de police de l'eau.

« Avant, on savait où construire, être attentif aux crues du fleuve deux fois par an et s'adapter. Ma maison est sur une butte et n'a jamais été sous l'eau. Parfois, j'allais à l'école en bateau, et des passerelles nous permettaient de nous déplacer à pied lorsque la plaine était inondée », raconte Véronique Stoppato, qui vit à la ferme de Roselle. Elle n'imagine pas voir sa propriété, dans sa famille depuis quatre générations, entourée de ces aménagements qu'elle qualifie de « chirurgie lourde, inutile, qui déboise et bétonne ».

Pour saisir les motivations des anti-projet, il faut se pencher sur le passé de cette plaine, emblématique des politiques d'aménagement du territoire. Dans les années 1970, une mise à grand gabarit a été effectuée sur ce tronçon de la Seine pour la circulation de péniches plus imposantes. « Le lit du fleuve et les berges ont été creusés, des méandres ont été supprimés pour faire une ligne droite, rendant une partie de cette zone non inondable », explique Bernard Bruneau.

Un projet semblable porté par Voies navigables de France est en cours sur cette même portion de territoire pour renforcer le transport fluvial, entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. « Nous estimons que c'est insensé et contradictoire : le casier servira à ralentir la crue mais, en amont, l'élargissement du fleuve risque d'accélérer le débit de l'eau et donc les crues », poursuit le président de FNE 77.

L'EPTB défend la thèse que ses ambitions pour la Bassée s'inscrivent dans cette histoire tout en protégeant les écosystèmes grâce aux 50 hectares de « valorisations écologiques », qui s'ajoutent à la séquence réglementaire « éviter-réduire-compenser ». « L'histoire anthropique de la Bassée, avec l'exploitation des carrières de granulats, la canalisation de la Seine, l'agriculture, l'a défigurée et a

Serait-ce une stratégie pour faire disparaître les déblais du Grand Paris ?

Web FRA

Magjournal⁷⁷

Famille du média : Médias d'information générale (hors PQN)

Audience : 12998

Sujet du média : Actualités-Infos Générales



31 Janvier 2022

Journalistes : Frédérique

Rémond

Nombre de mots : 3659

www.magjournal77.fr

p. 1/2

[Visualiser l'article](#)

Nanteuil-lès-Meaux ► 2022 sera une « année verte » pour la ville



Régis Sarazin, le maire de Nanteuil-lès-Meaux, promeut au travers de la politique communale le développement durable sur sa commune, comme il l'a expliqué mercredi 26 janvier.

Préserver un environnement vert est un axe fort du discours du maire de Nanteuil-lès-Meaux. Régis Sarazin l'a annoncé d'emblée : « L'année 2022 sera une année verte. On plantera des arbres, beaucoup d'arbres. J'ai en charge le développement durable en tant que vice-président à la communauté d'agglomération du Pays de Meaux. Nous avons la chance d'avoir de l'eau, avec le canal de l'Ourcq et la Marne, d'avoir des espaces verts et le Bois le Comte. On a des arbres. Et on a fait le calcul que du moment où on n'allait pas en abattre et continuer à en planter, on arriverait, par rapport au réchauffement de la planète à contribuer à ne pas trop augmenter la température, mais au contraire à la baisser de deux degrés avec nos plantations. C'est dans ce sens qu'on travaille à Nanteuil. »

GARAGE RENAULT BOS AUTOMOBILES

Bonne année 2022 !

VOTRE agent RENAULT à Varredes vous annonce :

des offres 100% électriques, les nouveautés de toute la gamme, des prix, des remises, du destockage, des financements

En savoir plus

Le maire rappelle que le plan local d'urbanisme de Nanteuil-lès-Meaux est très exigeant quant à la végétalisation des projets urbains avec la plantation d'arbres. Ainsi, le projet du site des Presses de la Cité s'appelle sans étonnement « Arboretum ». Des jardins partagés seront aussi créés pour les nouveaux logements sociaux du quartier Charmet, rue des Bruyères.

Tous droits réservés à l'éditeur

Web FRA

Magjournal 77

www.magjournal77.fr

Nanteuil-lès-Meaux ► 2022 sera une « année verte » pour la ville

Famille du média : Médias d'information générale (hors PQN)

Audience : 12998

Sujet du média : Actualités-Infos Générales



31 Janvier 2022

Journalistes : Frédérique

Rémond

Nombre de mots : 3659

p. 2/2

[Visualiser l'article](#)

La commune va planter une cinquantaine d'arbres. Les essences choisies sont multiples : charmes, érables, ginko, tulipiers... Elle aménagera aussi cinq nouveaux squares arborés, avec des bancs, sur le nouveau quartier, la rue Charles de Gaulle, et à côté de l'école François Tesson, en centre-ville.

Les circulations douces sont aussi au centre des préoccupations de la « ville verte ». Nanteuil est partie prenante dans le plan vélo avec la CAPM et le Département de Seine-et-Marne. Deux axes de développement en ressortent : le trajet à vélo des élèves pour rejoindre leur collège et le développement de la jonction entre le coeur de ville et la gare de Meaux. Régis Sarazin explique : « **On est déjà en train de travailler sur l'avenue François de Tesson, sur la signalétique, avant de voir ce que l'on peut faire sur les trottoirs.** »

Enfin, le maire souhaiterait la réouverture d'une partie du Bois le Comte. Mais l'accès au site reste encore interdit du fait des risques d'effondrement dans les anciennes carrières souterraines de gypse. Une étude du Département, propriétaire du site, sera rendue à la mi-2022 et permettra une délimitation de la dangerosité. En attendant, la chasse y est aussi interdite et les sangliers pullulent (ils y seraient de deux cents à trois cents). Recherchant de la nourriture, les animaux abiment les cultures et traversent les routes, ce qui représente un véritable danger. Pour Régis Sarazin, il faut trouver une solution pour réguler cette population. Il évoque deux possibilités : une battue, mais il y a la problématique des puits, ou bien le contrôle des naissances. Une réunion aura lieu à ce sujet début février avec les les trois maires dont le territoire est concerné (avec Fublaines et Boutigny), le Département, l'Etat et la fédération des chasseurs.

Régis Sarazin a aussi indiqué être vice-président de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine et grands lacs, depuis le 28 septembre. Il y travaillera, entre autres, sur les plans de prévention des inondations.

Web FRA

Le journal du
Grand Paris

www.lejournaldugrandparis.fr

Famille du média : Médias professionnels

Audience : 35912

Sujet du média : Economie - Services



3 Février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 3625

p. 1/3

[Visualiser l'article](#)

Les agriculteurs « surinondés » par les casiers de rétention d'eau indemnisés

L'établissement public territorial de bassin Seine Grands lacs a signé, mercredi 2 février 2022, avec la chambre d'agriculture régionale et la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-et-Marne une convention d'indemnisation des agriculteurs concernés par les surinondations provoquées par le casier-pilote de la Bassée.

« Nous souhaitons connecter les ambitions de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine grands lacs et celles que nourrit la Métropole au titre de sa compétence de gestion des milieux aquatiques et de protection des inondations (Gemapi) », a souligné Patrick Ollier, qui préside les deux structures, mercredi 2 février 2022. Cela à l'occasion de la signature, avec Christophe Hillairet, président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France et Laurence Fournier, directrice générale de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de Seine-et-Marne, d'une convention prévoyant l'indemnisation, en cas de surinondation, des propriétaires des parcelles agricoles situées à l'intérieur des 7,6 kilomètres de digues du casier-pilote de la Bassée.



Christophe Hillairet, Laurence Fournier et Patrick Ollier. © Jgp

Web FRA

Le journal du
Grand Paris

www.lejournaldugrandparis.fr

Les agriculteurs « surinondés » par les casiers de rétention d'eau indemnisés

Famille du média : Médias professionnels

Audience : 35912

Sujet du média : Economie - Services



3 Février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 3625

p. 2/3

[Visualiser l'article](#)

© Jgp

L'installation pourra retenir jusqu'à 400 millions de m³ d'eau. Deux agriculteurs sont concernés en l'espèce, pour une superficie de 10 ha, à raison d'une indemnisation de 1 000 euros par ha. Ce montant peut évoluer en fonction de la nature des dégâts provoqués par la surinondation, commentait le directeur général de l'EPTB. Selon par exemple, que le phénomène se produit en hiver, alors qu'aucune culture n'est en cours, ou en été, le préjudice et les travaux de remise en état des sols, de décompactage notamment, ou de remboursement des dégâts causés sur les récoltes, ne sont pas les mêmes.

1 milliard de m³ d'eau retenus

La surinondation, dont l'occurrence moyenne est estimée à une fois tous les six ans, est une inondation supérieure à la normale, due à la rétention d'eau provoquée par le casier, dont la vocation est précisément, en cas de crue, de retenir l'eau pour réduire l'ampleur des inondations en aval, singulièrement à Paris.

« Les agriculteurs ont le sens de l'intérêt général et conscience qu'il vaut mieux qu'une partie de leur exploitation soit inondée plutôt que le RER E », résumait Christophe Hillairet. Et s'il s'agit d'agriculteurs de Seine-et-Marne qui ne sont pas dans le besoin, l'indemnisation contribue à l'acceptabilité d'un dispositif amené à se développer. Le casier-pilote de la Bassée n'est que le premier d'une série de huit qui, à terme, permettront de stocker et de réduire le niveau de la Seine de 10 cm. « Or à Rueil-Malmaison, une réduction de quatre cm du niveau des eaux suffit à éviter les inondations », faisait remarquer Patrick Ollier.

Le président de l'EPTB a indiqué que le programme en cours de développement des zones d'expansion des crues (ZEC), concourait également à cet objectif. A terme c'est un milliard de m³ d'eau qui pourra ainsi être retenu en cas de crue. Christophe Hillairet a estimé qu'il serait souhaitable que l'eau ainsi captée serve à irriguer des cultures, évitant de puiser dans

Tous droits réservés à l'éditeur

Web FRA

Le journal du
Grand Paris

www.lejournaldugrandparis.fr

Les agriculteurs « surinondés » par les casiers de rétention d'eau indemnisés

Famille du média : Médias professionnels

Audience : 35912

Sujet du média : Economie - Services



3 Février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 3625

p. 3/3

[Visualiser l'article](#)

la nappe phréatique. Le président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France s'est félicité, par ailleurs, à l'occasion de la signature de cette convention, « de la qualité du dialogue entre les agriculteurs et l'EPTB ». La métropole du Grand Paris finance 30 % des 115 millions d'euros que représente le coût de construction du casier-pilote de la Bassée, soit 34 millions d'euros.

Presse écrite FRA

l'est-éclair

Famille du média : PQR/PQD

(Quotidiens régionaux)

Périodicité : Quotidienne

Audience : 102000

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales

Page non disponible



Edition : 05 février 2022 P.9

Journalistes : -

Nombre de mots : 386

p. 1/1

Doubler la capacité de rétention d'eau d'ici à 2040

Clément Battelier Patrick Ollier a fait un rêve. Celui de faire passer d'ici à 20ans la capacité de rétention d'eau en amont de la Seine de 850millions à 2 milliards de m3. Une ambition très osée, reconnaît-il.

Les zones d'expansion de crue, késako?

«Si on y arrivait, le zouave du Pont de l'Alma (le repère des inondations à Paris, NDLR) aurait seulement les pieds mouillés», énonce le président de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et de la Métropole du Grand Paris. Pour y parvenir, l'aménagement en cours de la Bassée (Seine-et-Marne), une zone de stockage de 55millions de m3 au coût de 115M€, doit «faire diminuer de 10cm la montée des eaux» dans la capitale. Et pour l'Aube, alors? «Il faudra d'abord regarder ce que font tous les utilisateurs d'eau au niveau de la Bassée», précise Jean-Michel Viart, vice-président de Troyes Champagne Métropole en charge du cycle de l'eau et vice-président du Syndicat départemental des eaux de l'Aube (Sddea). Face aux plus grosses crues, l'enjeu sera de réussir «à vivre avec». «Que les réseaux d'assainissement et d'eau et les transports continuent à

fonctionner», précise l'elu. Pour cela, il faudra rendre les lits de la Seine et de l'Aube «plus résilients», en redonnant notamment des méandres à certains cours d'eau. «Il faudra faire très attention et regarder les enjeux de manière globale, pas forcément sur des distances longues. Les années précédentes, des choses ont été faites et ont engendré d'autres problèmes». Par ailleurs, une solution avancée pour augmenter cette capacité de rétention concerne les zones d'expansion de crues (ZEC). Si elle risque de moins concerner le territoire de Troyes Champagne Métropole, dont le cheval de bataille concerne la réhabilitation des digues, elle présente des intérêts certains dans le reste du département. Un travail doit être effectué pour identifier l'existant et la création de nouvelles. A quoi ces dernières peuvent-elles ressembler? A des bassins de rétention, option défendue par les agriculteurs aubois? «Oui, ou alors proche des retenues collinaires qui existent dans les régions montagnardes. Plus largement, il s'agit d'équipements réalisés en bord de rivière, qui permettent de retenir l'eau pour ne pas qu'elle rejoigne le lit majeur», décrit Patrick Ollier. Charge aux communautés de communes, compétentes sur la prévention des inondations, de s'en emparer.

0sUzrYt19sci_8YvQsvMv9dZJM6dj0VJTigLCHBAtakIvzrmhj08qFcvpkVoyyBLXeZTcw

Presse écrite FRA

l'est-éclair

Famille du média : PQR/PQD
(Quotidiens régionaux)

Page non disponible



Edition : 05 février 2022 P.17

Journalistes : -

Nombre de mots : 93

Périodicité : Quotidienne

Audience : 102000

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales

p. 1/1

L'essentiel

L'essentiel Actuellement, pour protéger notamment Paris des crues de la Seine, quatre lacs-réservoirs - Marne (Der-Chantecocq), Seine (Orient), Aube (Amance et Temple) et Pannecièrre (Morvan) - permettent de stocker jusqu'à 850 millions de m³ d'eau. Le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne) est actuellement aménagé pour renforcer le dispositif. Ce vendredi, au siège de Troyes Champagne Métropole, le président de l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, Patrick Ollier, est venu à la rencontre des acteurs aubois pour parler des projets d'aménagements et des ambitions dans la lutte contre les inondations.

0lvXontWBUJHU4QXudcY4mJucZFe5krEeSfUA9HOK-tBzBuDpz-P1OFegdDRGHVykM2Yw

Web FRA

L'Ardennais

Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)

Audience : 222117

Sujet du média : Actualités-Infos Générales



5 Février 2022

Journalistes : Clément

Battelier

Nombre de mots : 4012

www.lardennais.fr

p. 1/2

[Visualiser l'article](#)

Face aux crues, l'Aube va devoir s'armer pour retenir l'eau

Les acteurs de la gestion de la Seine et de ses affluents ont pour ambition de faire augmenter significativement les capacités de rétention de la Seine en amont de Paris, dans les deux prochaines décennies. Un objectif osé afin de « vivre avec » les plus grosses crues.

Patrick Ollier a fait un rêve. Celui de faire passer d'ici à 20 ans la capacité de rétention d'eau en amont de la Seine de 850 millions à 2 milliards de m3. Une ambition très osée, reconnaît-il.

Les zones d'expansion de crue, késako ?

« Si on y arrivait, le zouave du Pont de l'Alma (le repère des inondations à Paris, NDLR) aurait seulement les pieds mouillés », énonce le président de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs et de la Métropole du Grand Paris.

Pour y parvenir, l'aménagement en cours de la Bassée (Seine-et-Marne), une zone de stockage de 55 millions de m3 au coût de 115 M€ doit « faire diminuer de 10 cm la montée des eaux » dans la capitale. Et pour l'Aube, alors ? « Il faudra d'abord regarder ce que font tous les utilisateurs d'eau au niveau de la Bassée », précise Jean-Michel Viart, vice-président de Troyes Champagne Métropole en charge du cycle de l'eau et vice-président du Syndicat départemental des eaux de l'Aube (Sdeea).

Face aux plus grosses crues, l'enjeu sera de réussir « à vivre avec » « Que les réseaux d'assainissement et d'eau et les transports continuent à fonctionner », précise l'élu. Pour cela, il faudra rendre les lits de la Seine et de l'Aube « plus résilients », en redonnant notamment des méandres à certains cours d'eau. « Il faudra faire très attention et regarder les enjeux de manière globale, pas forcément sur des distances longues. Les années précédentes, des choses ont été faites et ont engendré d'autres problèmes »

Par ailleurs, une solution avancée pour augmenter cette capacité de rétention concerne les zones d'expansion de crues (ZEC). Si elle risque de moins concerner le territoire de Troyes Champagne Métropole, dont le cheval de bataille concerne la réhabilitation des digues, elle présente des intérêts certains dans le reste du département. Un travail doit être effectué pour identifier l'existant et la création de nouvelles.

À quoi ces dernières peuvent-elles ressembler ? À des bassins de rétention, option défendue par les agriculteurs aubois ? « Oui, ou alors proche des retenues collinaires qui existent dans les régions montagnardes. Plus largement, il s'agit d'équipements réalisés en bord de rivière, qui permettent de retenir l'eau pour ne pas qu'elle rejoigne le lit majeur », décrit Patrick Ollier. Charge aux communautés de communes, compétentes sur la prévention des inondations, de s'en emparer.

L'essentiel

Actuellement, pour protéger notamment Paris des crues de la Seine, quatre lacs-réservoirs - Marne (Der-Chantecocq), Seine (Orient), Aube (Amance et Temple) et Pannecière (Morvan) - permettent de stocker jusqu'à 850 millions de m3 d'eau. Le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne) est actuellement aménagé pour renforcer le dispositif.

Ce vendredi, au siège de Troyes Champagne Métropole, le président de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs Patrick Ollier est venu à la rencontre des acteurs aubois pour parler projets d'aménagements et ambitions dans la lutte contre les inondations.

Tous droits réservés à l'éditeur

Web FRA

L'Ardennais

www.lardennais.fr

Face aux crues, l'Aube va devoir s'armer pour retenir l'eau

Famille du média : PQR/PQD (Quotidiens régionaux)

Audience : 222117

Sujet du média : Actualités-Infos Générales



5 Février 2022

Journalistes : Clément

Battelier

Nombre de mots : 4012

p. 2/2

[Visualiser l'article](#)

En mètres cubes, la capacité de rétention d'eau ambitionnée autour de la Seine, en amont de Paris, d'ici les 20 prochaines années. Actuellement, elle est de 850 000 000.



Ne plus connaître une inondation de l'ampleur de mai 2013 à Buchères, tel est l'un des objectifs des acteurs aubois de la gestion de la Seine. - Archive

Article avec accès abonnés:

<http://www.lardennais.fr/id338985/article/2022-02-04/face-aux-crues-laube-va-devoir-sarmer-pour-retenir-leau>

0C_KA1gzCxyepsTk...Wte9vwpz0iqQ1uB2dVOYjaWYGeKEIOeak3warzgKD...J4yNRK6...n9INHQNRYSHdzakXN6bzjBj

Presse écrite FRA

la semaine
de l'Île-de-FranceFamille du média : Médias régionaux
(hors PQR)

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : N.C.

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : 08 février 2022 P.17

Journalistes : -

Nombre de mots : 416

p. 1/1

TERRITOIRE
INONDATIONS

ÎLE-DE-FRANCE

CRUES DE LA SEINE : UN ACCORD SIGNÉ
POUR L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS
DONT LES TERRES SERONT INONDÉES

Patrick Ollier, président de l'EPTB Seine Grands Lacs, Christophe Hillairet, président de la Chambre régionale d'agriculture, et Laurence Fournier, secrétaire générale de FDSEA 77, ont signé un protocole d'accord dans le cadre du site pilote de la Bassée.



Christophe Hillairet, Laurence Fournier et Patrick Ollier.

« Aboutissement d'un processus de co-construction d'une stratégie d'indemnisation avec la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France et la FDSEA 77, ce protocole d'accord vient renforcer la solidarité entre les territoires de l'amont et de l'aval, du rural et de l'urbain », souligne Patrick Ollier.

Pour rappel, le projet d'aménagement de la Bassée s'inscrit dans le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Son objectif ? Limiter les inondations en Île-de-France en écrétant les crues de la Seine sur neuf espaces endigués. Pour cela, la création de 7,9 km de digues entourant un espace de 360 ha est prévue. Quatre communes de Seine-et-Marne dans la petite région agricole de la Bassée sont

concernées : Châtenay-sur-Seine, Gravelon, Balloy et Egligny. Les eaux de la Seine seront pompées au moment optimal afin d'écrêter le sommet de la crue et seront stockées durant quelques jours. L'idée est de parvenir à limiter les inondations en Île-de-France et particulièrement à Paris.

Ce protocole d'accord permet ainsi de fixer les principes d'indemnisation des agriculteurs concernés par la réalisation et la mise en fonctionnement du site. Pour garantir le versement des indemnités pour perte de récoltes et pour remise en état après vidange et ressuyage du site, Seine Grands Lacs prévoit de constituer un fonds d'indemnisation. Ce dernier sera dimensionné pour faire face aux engagements de cet accord et des protocoles individuels signés avec

les exploitants.

« Les agriculteurs octroient une servitude à la société en acceptant que les cultures puissent être inondées afin de préserver les zones urbanisées. La collaboration avec Seine Grands Lacs va permettre de financer les pertes de récoltes et les frais de remise en culture lorsque le casier pilote sera utilisé et donc rempli », explique Christophe Hillairet.

« Ce projet de casier est un outil que nous appelions de nos vœux depuis fort longtemps et qui permettra de protéger nos concitoyens des risques de montée de la Seine et de préserver les terres agricoles productives d'inondations destructives. C'est une avancée majeure pour les agriculteurs concernés par ce projet de casier », ajoute Laurence Fournier. ■

Presse écrite

FRA



Famille du média : Médias institutionnels

Périodicité : Bihebdomadaire

Audience : N.C.

Sujet du média : Politique



Edition : 08 février 2022 P.6

Journalistes : -

Nombre de mots : 602

p. 1/1

PARIS / ILE DE FRANCE



Seine Grands Lacs / crues : Accord d'indemnisation des agriculteurs de la Bassée

Le 2 février, Patrick Ollier Président de Seine Grands Lacs, Christophe Hill - Airet, Président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France et Laurence Fournier, Secrétaire Générale de la FDSEA de Seine et Marne, ont signé un protocole pour l'indemnisation des exploitants agricoles. Le projet d'aménagement de la Bassée s'inscrit dans le Programme de Prévention des Inondations (PAPI) qui vise à limiter les inondations en ÎDF en écrêtant les crues de la Seine sur neuf espaces endigués. Concernant le fonctionnement de l'espace, les eaux de la Seine seront pompées au moment optimal afin d'écrêter le sommet de la crue. Les eaux seront stockées durant quelques jours. La durée du stockage pourra varier en fonction du niveau de la Seine. La durée moyenne d'une séquence totale sera d'environ 3 semaines et la fréquence d'utilisation estimée du site est d'une fois tous les 6 ans. Les effets attendus sont une limitation des inondations en ÎDF et particulièrement à Paris. Ce projet d'aménagement, objet du présent protocole, comprend la création de 7,9 km de digues entourant un espace de 360 ha. Il concerne 4 communes de Seine-et-Marne dans la petite région agricole de la Bassée : Châtenay-sur-Seine, Gravon, Balloy et Egligny. Le protocole d'accord a pour objet de fixer les principes d'indemnisation des exploitants agricoles concernés par la réalisation et la mise en fonctionnement du site pilote de la Bassée, ainsi que les garanties de coopération du maître d'ouvrage. Il s'applique aux exploitants de terres agricoles (ou à usage agricole), propriétaire de terres de culture ou d'élevage, ainsi que leurs éventuels équipements, nécessaires aux activités agricoles. 3 types d'indemnités sont concernées :

- Indemnité de création de la servitude de sur-inondation pour les exploitants en titre, afin de compenser les préjudices engendrés par le changement des conditions d'inondabilité
- Indemnité pour troubles spécifiques d'exploitation, lorsque l'implantation des digues et la mise en fonctionnement du site accentuent les contraintes d'explo-

tation ou certaines charges et induisent des troubles à l'exploitation.

- Indemnité pour perte de récoltes en cas de culture détruite lors de la mise en eau de l'espace endigué

Création d'un fonds d'indemnisation Afin de garantir le versement des indemnités pour perte de récoltes et pour remise en état après vidange et ressuyage du site, un

fonds d'indemnisation sera constitué par Seine Grands Lacs. Ce fonds sera dimensionné pour faire face aux engagements du présent protocole et des protocoles individuels signés avec les exploitants. «Je me réjouis de la signature de ce protocole qui est l'aboutissement d'un processus de co-construction d'une stratégie d'indemnisation avec la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France et la FDSEA 77. Ce protocole vient ainsi renforcer la solidarité entre les territoires de l'amont et de l'aval, du rural et de l'urbain» indique Patrick Ollier. «Les agriculteurs octroient une servitude à la société en acceptant que les cultures puissent être inondées afin de préserver les zones urbanisées. La collaboration avec Seine Grands Lacs va permettre de financer les pertes de récoltes et les frais de remise en culture lorsque le casier pilote sera utilisé et donc rempli» ajoute Christophe Hillairet président de la Chambre d'agriculture IDF. «Ce projet de casier est un outil que nous appelons de nos vœux depuis fort longtemps et qui permettra non seulement de protéger nos concitoyens des risques de montée de la Seine et préservera les terres agricoles productives d'inondations destructives. Ce protocole indemnitaire est une avancée majeure pour les agriculteurs concernés par ce projet de casier» souligne la FDSEA

Web FRA

ENVIRONNEMENT
magazine.fr

www.environnement-magazine.fr

Famille du média : Médias professionnels

Audience : 26983

Sujet du média : Energie-Environnement



8 Février 2022

Journalistes : VM

Nombre de mots : 3167

p. 1/2

[Visualiser l'article](#)

L'EPTB Seine Grands Lacs signe un protocole d'accord pour l'indemnisation d'agriculteurs

Signé le 2 février entre l'EPTB Seine Grands Lacs et la chambre d'agriculture Île-de-France, l'engagement prévoit l'indemnisation d'agriculteurs voisins de la retenue de La Bassée, en Seine-et-Marne.



Monsieur Christophe Hillairet, président de la chambre d'agriculture IDF, madame Laurence Fournier, secrétaire générale FDSEA, monsieur Patrick Ollier, président de l'EPTB Seine Grands Lacs. Crédit : EPTB Seine Grands Lacs.

Web FRA

ENVIRONNEMENT
magazine.fr

www.environnement-magazine.fr

L'EPTB Seine Grands Lacs signe un protocole d'accord pour l'indemnisation d'agriculteurs

Famille du média : Médias professionnels

Audience : 26983

Sujet du média : Energie-Environnement



8 Février 2022

Journalistes : VM

Nombre de mots : 3167

p. 2/2

[Visualiser l'article](#)

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), une retenue est en cours de construction sur le site de la Bassée, à la confluence de l'Yonne et de la Seine. Ce vaste programme qui vise à protéger la région parisienne des crues, au moyen de 7,9 km de digues entourant un espace de 360 ha, rentre aussi dans les compétences Gemapi de la métropole du Grand Paris. Actuellement 900 millions de mètres cubes sont captés par les ouvrages existants (quatre grands lacs), la Bassée permettra de retenir 400 millions de mètres cubes supplémentaires. Ce projet intègre aussi l'objectif des JO afin de protéger Paris d'éventuelles inondations et de fixer l'échéance de livraison de l'ouvrage. Le financement de 115 millions d'euros se fait à hauteur de 30% par la métropole, 50 % par l'État et 20 % par l'EPTB.

La collaboration entre la chambre d'agriculture, représenté par monsieur Christophe Hillairet, président de la chambre de la région Ile-de-France, madame Laurence Fournier, secrétaire générale de la FDSEA 77, et monsieur [Patrick Ollier](#), président de l'EPTB Seine Grands Lacs, porte sur l'indemnisation des exploitants, dont les terres sont situées à proximité de l'ouvrage. Ce protocole prévoit une indemnité dans le cas de sur-inondation, pour les troubles liés à l'exploitation du site, à la remise en état des terres et à la perte des récoltes. Le fonds d'indemnisation est constitué par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Cette signature augure d'un long partenariat. Le président Patrick Ollier, nommé en octobre dernier, a en effet annoncé la création de huit autres casses, après l'expérimentation du site pilote de la Bassée. Les projets prévoient aussi l'aménagement des [zones d'expansion des crues](#) (ZEC) à partir de Saint-Dizier (Haute-Marne), qui permettront de retenir à terme 1 milliard de mètres cubes d'eau supplémentaire, en amont de la capitale.

Une expérimentation pour servir à l'échelle nationale

Monsieur Christophe Hillairet se félicite du partenariat et du dispositif noué avec l'EPTB. Alors que le [Varenne de l'agriculture](#) vient de rendre ses conclusions, il y voit la reconnaissance du travail de l'agriculteur et de la prise en compte de son outil de travail à l'opportunité de démontrer qu'un double usage de l'eau peut être possible : prévention des crues et bassin pouvant servir à l'irrigation des terres à proximité de la métropole : « *Le PTGE n'avait pas été abordé sous cet angle. Partir de la notion de stockage en prévention des inondations permet de réfléchir à d'autres usages de l'eau retenue dans ces bassins et à la création de micro-bassines.* » « *Cette expérimentation pourrait servir à l'échelle nationale* », conclut Patrick Ollier.

Web FRA

la semaine
de l'Île de France
ESSENNE YVELINES

www.semaine-ile-de-france.fr

Famille du média : Médias régionaux (hors PQR)

Audience : N.C.

Sujet du média : Actualités-Infos Générales



9 Février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 2648

p. 1/2

[Visualiser l'article](#)

ÎLE-DE-FRANCE Crues de la Seine : un accord signé pour l'indemnisation des agriculteurs dont les terres seront inondées

Patrick Ollier, président de l'[EPTBSeineGrandsLacs](#), Christophe Hillairet, président de la Chambre régionale d'agriculture, et Laurence Fournier, secrétaire générale de FDSEA 77, ont signé un protocole d'accord dans le cadre du site de la Bassée.



© DR

« Aboutissement d'un processus de co-construction d'une stratégie d'indemnisation avec la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France et la FDSEA 77, ce protocole d'accord vient renforcer la solidarité entre les territoires de l'amont et de l'aval, du rural et de l'urbain », souligne Patrick Ollier.

Pour rappel, le projet d'aménagement de la Bassée s'inscrit dans le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Son objectif ? Limiter les inondations en Île-de-France en écrétant les crues de la Seine sur neuf espaces endigués. Pour cela, la création de 7,9 km de digues entourant un espace de 360 ha est prévue. Quatre communes de Seine-et-Marne dans la petite région agricole de la Bassée sont concernées : Châtenay-sur-Seine, Gravon, Balloy et Egligny. Les eaux de la Seine seront pompées au moment optimal afin d'écrêter le sommet de la crue et seront stockées durant quelques jours. L'idée est de parvenir à limiter les inondations en Île-de-France et particulièrement à Paris.

Ce protocole d'accord permet ainsi de fixer les principes d'indemnisation des agriculteurs concernés par la réalisation et la mise en fonctionnement du site. Pour garantir le versement des indemnités pour perte de récoltes et pour remise en état après vidange et ressuyage du site, [Seine Grands Lacs](#) prévoit de constituer un fonds d'indemnisation. Ce dernier sera dimensionné pour faire face aux engagements de cet accord et des protocoles individuels signés avec les exploitants.

Tous droits réservés à l'éditeur

Web FRA

la semaine
de
l'Île de France
ESSENE YVELINES

www.semaine-ile-de-france.fr

ÎLE-DE-FRANCE Crues de la Seine : un accord signé pour l'indemnisation des agriculteurs dont les terres seront inondées

Famille du média : Médias régionaux (hors PQR)

Audience : N.C.

Sujet du média : Actualités-Infos Générales



9 Février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 2648

p. 2/2

[Visualiser l'article](#)

« Les agriculteurs octroient une servitude à la société en acceptant que les cultures puissent être inondées afin de préserver les zones urbanisées. La collaboration avec [Seine Grands Lacs](#) va permettre de financer les pertes de récoltes et les frais de remise en culture lorsque le casier pilote sera utilisé et donc rempli », explique Christophe Hillairet.

« Ce projet de casier est un outil que nous appelions de nos vœux depuis fort longtemps et qui permettra de protéger nos concitoyens des risques de montée de la Seine et de préserver les terres agricoles productives d'inondations destructives. C'est une avancée majeure pour les agriculteurs concernés par ce projet de casier », ajoute Laurence Fournier.

Presse écrite FRA



Famille du média : Médias régionaux
(hors PQR)

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : 6000

Sujet du média :

Actualités-Infos Générales



Edition : 11 février 2022 P.7

Journalistes : -

Nombre de mots : 221

p. 1/1

Une indemnisation pour les agriculteurs de la Bassée (77)



INONDATIONS

Patrick Ollier, le président du syndicat mixte Seine Grands Lacs, Christophe Hillairet, le président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, et Laurence Fournier, la secrétaire générale de la FDSEA 77, ont signé, le 2 février, un protocole d'accord fixant les principes d'indemnisation des exploitants agricoles impactés par la réalisation et la mise en fonctionnement du site pilote de la Bassée. Inscrit dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), ce projet d'aménagement vise à limiter les inondations en Ile-de-France en écrétant les crues de la Seine sur neuf espaces endigués. Le projet comprend la création de 7,9 km de digues entou-

rant un espace de 360 ha. Il concerne 4 communes de Seine-et-Marne dans la région agricole de la Bassée: Châtenay-sur-Seine, Gravon, Balloy et Egligny.

« Les agriculteurs octroient une servitude à la société en acceptant que les cultures puissent être inondées afin de préserver les zones urbanisées. La collaboration avec Seine Grands Lacs va permettre de financer les pertes de récoltes et les frais de remise en culture lorsque le casier pilote sera utilisé et donc rempli », explique Christophe Hillairet. Afin de garantir le versement des indemnités, un fonds d'indemnisation sera constitué par Seine Grands Lacs.

Presse écrite FRA

La France Agricole

Famille du média : Médias professionnels

Périodicité : Hebdomadaire

Audience : 699006

Sujet du média :

Agroalimentaire-Agriculture



Edition : 11 février 2022 P.33

Journalistes : -

Nombre de mots : 0

p. 1/1

Île-de-France (Seine-et-Marne) Protocole en cas d'inondation

Un protocole d'indemnisation des agriculteurs concernés par le site de La Bassée a été signé, le 2 février, par la chambre d'agriculture d'Île-de-France, la FDSEA 77 et le syndicat mixte Seine Grands Lacs. D'une surface de 360 ha, le site de stockage temporaire des crues de la Seine, réserve naturelle nationale, abrite une dizaine d'hectares agricoles. Le protocole prévoit trois sortes d'indemnités : une pour la création de la servitude de surinondation, une pour les troubles spécifiques d'exploitation et une pour perte de récoltes en cas de culture détruite lors de la mise en eau de l'espace endigué.

Web FRA

www.horizons-journal.fr

Famille du média : **Médias professionnels**
Audience : **4591**
Sujet du média : **Agroalimentaire-Agriculture**

**10 Février 2022**

Journalistes : -

Nombre de mots : **674**

p. 1/1

[Visualiser l'article](#)

Site pilote de la Bassée : un protocole d'indemnisation

L'indemnisation des agriculteurs du site pilote de la Bassée a fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 2 février par les différentes parties.

Publié le 10 février 2022

Les présidents de Seine Grands Lacs, Patrick Ollier, de la chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, Christophe Hillairet et la secrétaire générale de la FDSEA 77, Laurence Fournier, ont signé un protocole d'accord pour l'indemnisation des exploitants agricoles ce mercredi 2 février.

Article avec accès abonnés: <https://www.horizons-journal.fr/site-pilote-de-la-bassee-un-protocole-dindemnisation>

Web FRA



www.h2o.net

Famille du média : Médias associatifs

Audience : 673

Sujet du média : Energie-Environnement



10 Février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 3326

p. 1/1

[Visualiser l'article](#)

Site pilote de la Bassée : Signature d'un protocole d'accord d'indemnisation des agriculteurs

HTTPS://WWW.H2O.NET/
BREVES-EUROPE/SITE-PI-
LOTE-DE-LA-BASSEE-SIGNA-
TURE-D-UN-PROTOCOLE-D-AC-
CORD-D-INDEMNISATION-DES-
AGRICULTEURS.HTM

Le 2 février 2022, [Patrick Ollier](#), président de [Seine Grands Lacs](#), [Christophe Hillairet](#), président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France et [Laurence Fournier](#), secrétaire générale de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77), ont signé un protocole d'accord pour l'indemnisation des exploitants agricoles.

Le projet d'aménagement de la Bassée s'inscrit dans le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) qui vise à limiter les inondations en Île-de-France en écrétant les crues de la Seine sur neuf espaces endigués. Concernant le fonctionnement de l'espace endigué, les eaux de la Seine seront pompées au moment optimal afin d'écrêter le sommet de la crue. Les eaux seront stockées durant quelques jours. La durée du stockage pourra varier en fonction du niveau de la Seine. La durée moyenne d'une séquence totale sera d'environ 3 semaines et la fréquence d'utilisation estimée du site est d'une fois tous les 6 ans. Les effets attendus sont une limitation des inondations en Île-de-France et particulièrement à Paris. Ce projet d'aménagement comprend la création de 7,9 kilomètres de digues entourant un espace de 360 hectares. Il concerne 4 communes de Seine-et-Marne dans la petite région agricole de la Bassée : Châtenay-sur-Seine, Gravon, Balloy et Égigny.

Le protocole d'accord a pour objet de fixer les principes d'indemnisation des exploitants agricoles concernés par la réalisation et la mise en fonctionnement du site pilote de la Bassée, ainsi que les garanties de coopération du maître d'ouvrage. Il s'applique aux exploitants de terres agricoles (ou à usage agricole), propriétaire de terres de culture ou d'élevage, ainsi que leurs éventuels équipements, nécessaires aux activités agricoles. Trois types d'indemnités sont concernées : 1. Indemnité de création de la servitude de sur-inondation pour les exploitants en titre, afin de compenser les préjudices engendrés par le changement des conditions d'inondabilité ; 2. Indemnité pour troubles spécifiques d'exploitation, lorsque l'implantation des digues et la mise en fonctionnement du site accentuent les contraintes d'exploitation ou certaines charges et induisent des troubles à l'exploitation ; Indemnité pour perte de récoltes en cas de culture détruite lors de la mise en eau de l'espace endigué. Afin de garantir le versement des indemnités pour perte de récoltes et pour remise en état après vidange et ressuyage du site, un fonds d'indemnisation sera constitué par [Seine Grands Lacs](#). Ce fonds sera dimensionné pour faire face aux engagements du protocole et également des protocoles individuels signés avec les exploitants.

"Je me réjouis de la signature de ce protocole qui est l'aboutissement d'un processus de co-construction d'une stratégie d'indemnisation avec la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France et la FDSEA 77. Ce protocole vient ainsi renforcer la solidarité entre les territoires de l'amont et de l'aval, du rural et de l'urbain" , a déclaré [Patrick Ollier](#).

[Seine Grands Lacs](#)

Presse écrite FRA

Le Moniteur
 DE SEINE-ET-MARNE

 Famille du média : **Médias régionaux**
 (hors PQR)
Périodicité : **Hebdomadaire**Audience : **N.C.**Sujet du média : **Economie-Services**Edition : **12 février 2022 P.17**Journalistes : **Farid Zouaoui**Nombre de mots : **428**

p. 1/1

TERRITOIRE
CALAMITÉS

SITE DE LA BASSÉE : LES AGRICULTEURS SERONT INDEMNISÉS EN CAS D'INONDATION

Un protocole d'accord a été signé le 2 février entre le syndicat mixte **Seine Grands Lacs** et les organisations agricoles.



Le protocole d'accord fixe les principes d'indemnisation des exploitants agricoles concernés par la mise en service du futur site de la Bassée en 2024. Il propose trois types d'indemnités : servitude de surinondation pour compenser les préjudices engendrés par le changement des conditions d'inondabilité, troubles spécifiques d'exploitation, lorsque l'implantation des digues et le fonctionnement du casier pilote accentuent les contraintes d'exploitation, et perte de récoltes en cas de culture détruite lors de la mise en eau de l'espace endigué. Le protocole d'accord prévoit également un fonds d'indemnisation abondé par Seine Grands Lacs (SGL).

Pour rappel, le projet d'aménagement de la Bassée, initié par le syndicat mixte SGL, s'inscrit dans le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Celui-ci vise à limiter les inondations en Île-de-France en écrétant les crues de la Seine sur neuf espaces endigués. Les eaux du fleuve seront ainsi pompées au moment optimal, puis stockées durant trois semaines en moyenne, en fonction du niveau de la Seine (une fois tous les

six ans selon les estimations). L'objectif est évidemment de limiter les inondations en Île-de-France et plus particulièrement à Paris. Ce projet, dont les travaux ont débuté il y a un an, comprend la création de 7,9 km de digues entourant un espace de 360 ha et concerne quatre communes seine-et-marnaises (Châtenay-sur-Seine, Gravon, Balloy et Egligny).

Les signataires de ce protocole n'ont pas caché leur satisfaction. « Il vient renforcer la solidarité entre les territoires de l'amont et de l'aval, du rural et de l'urbain », a ainsi déclaré Patrick Ollier, président du syndicat Seine Grands Lacs, mais aussi de la métropole du Grand Paris (MGP). « Cette collaboration va permettre de financer les pertes de récoltes et les frais de remise en culture, lorsque le casier pilote sera utilisé et donc rempli », a souligné, pour sa part, Christophe Hillairet, président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France. Quant à Laurence Fournier, secrétaire générale de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77), elle a estimé que ce projet était un outil qui permettra de « protéger nos concitoyens des risques de montée de la Seine et de préserver les terres agricoles productives d'inondations destructrices. Ce protocole indemnitaire est une avancée majeure pour les agriculteurs. »

Farid Zouaoui



Christophe Hillairet, Laurence Fournier et Patrick Ollier.

Web FRA

**Affiches
PARISIENNES**

www.affiches-parisiennes.com

Famille du média : Médias professionnels

Audience : 58368

Sujet du média : Economie - Services



14 Février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 1883

p. 1/1

[Visualiser l'article](#)

Crues de la Seine : un accord signé pour l'indemnisation des agriculteurs dont les terres seront inondées

Patrick Ollier, président de l'EPTBSeineGrandsLacs, Christophe Hillairet, président de la Chambre régionale d'agriculture, et Laurence Fournier, secrétaire générale de FDSEA 77, ont signé un protocole d'accord.

« Aboutissement d'un processus de co-construction d'une stratégie d'indemnisation avec la Chambre d'agriculture de la Région Île-de-France et la FDSEA 77, ce protocole d'accord vient renforcer la solidarité entre les territoires de l'amont et de l'aval, du rural et de l'urbain », souligne Patrick Ollier.

Pour rappel, le projet d'aménagement de la Bassée s'inscrit dans le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Son objectif ? Limiter les inondations en Île-de-France en écrêtant les crues de la Seine sur neuf espaces endigués. Pour cela, la création de 7,9 km de digues entourant un espace de 360 ha est prévue. Quatre communes de Seine-et-Marne dans la petite région agricole de la Bassée sont concernées : Châtenay-sur-Seine, Gravon, Balloy et Egligny. Les eaux de la Seine seront pompées au moment optimal afin d'écrêter le sommet de la crue et seront stockées durant quelques jours. L'idée est de parvenir à limiter les inondations en Île-de-France et particulièrement à Paris.

Ce protocole d'accord permet ainsi de fixer les principes d'indemnisation des agriculteurs concernés par la réalisation et la mise en fonctionnement du site. Pour garantir le versement des indemnités pour perte de récoltes et pour remise en état après vidange et ressuyage du site, Seine Grands Lacs prévoit de constituer un fonds d'indemnisation. Ce dernier sera dimensionné pour faire face aux engagements de cet accord et des protocoles individuels signés avec les exploitants.

Web FRA



Famille du média : Médias professionnels

Audience : 12390

Sujet du média : Economie - Services



14 Février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 2662

www.lemoniteur77.com

p. 1/2

[Visualiser l'article](#)

Site de La Bassée : les agriculteurs seront indemnisés en cas d'inondation

Un protocole d'accord a été signé le 2 février entre le syndicat mixte [SeineGrandsLacs](#) et les organisations agricoles.



© DR - Christophe Hillairet, Laurence Fournier et

[Patrick Ollier](#).

Ce protocole d'accord fixe les principes d'indemnisation des exploitants agricoles concernés par la mise en service du futur site de la Bassée en 2024. Il propose trois types d'indemnités : servitude de surinondation pour compenser les préjudices engendrés par le changement des conditions d'inondabilité, troubles spécifiques d'exploitation, lorsque l'implantation des digues et le fonctionnement du casier pilote accentuent les contraintes d'exploitation, et perte de récoltes en cas de culture détruite lors de la mise en eau de l'espace endigué. Le protocole d'accord prévoit également un fonds d'indemnisation abondé par [Seine Grands Lacs](#) (SGL).

Pour rappel, le projet d'aménagement de la Bassée, initié par le syndicat mixte SGL, s'inscrit dans le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Celui-ci vise à limiter les inondations en Île-de-France en écrêtant les crues de la Seine sur neuf espaces endigués. Les eaux du fleuve seront ainsi pompées au moment optimal, puis stockées durant trois semaines en moyenne, en fonction du niveau de la Seine (une fois tous les six ans selon les estimations). L'objectif est évidemment de limiter les inondations en Île-de-France et plus particulièrement à Paris. Ce projet, dont les travaux ont débuté il y a un an, comprend la création de 7,9 km de digues entourant un espace de 360 ha et concerne quatre communes seine-et-marnaises (Châtenay-sur-Seine, Gravon, Balloy et Egligny).

Les signataires de ce protocole n'ont pas caché leur satisfaction. « Il vient renforcer la solidarité entre les territoires de l'amont

Tous droits réservés à l'éditeur

Web FRA



www.lemoniteur77.com

Site de La Bassée : les agriculteurs seront indemnisés en cas d'inondation

Famille du média : Médias professionnels

Audience : 12390

Sujet du média : Economie - Services



14 Février 2022

Journalistes : -

Nombre de mots : 2662

p. 2/2

[Visualiser l'article](#)

et de l'aval, du rural et de l'urbain », a ainsi déclaré Patrick Ollier, président du syndicat Seine Grands Lacs, mais aussi de la métropole du Grand Paris (MGP). « Cette collaboration va permettre de financer les pertes de récoltes et les frais de remise en culture, lorsque le casier pilote sera utilisé et donc rempli », a souligné, pour sa part, Christophe Hillairet, président de la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France. Quant à Laurence Fournier, secrétaire générale de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77), elle a estimé que ce projet était un outil qui permettra de « protéger nos concitoyens des risques de montée de la Seine et de préserver les terres agricoles productives d'inondations destructrices. Ce protocole indemnitaire est une avancée majeure pour les agriculteurs. »



CONTACT

Service Communication
Stéphanie PORRETTA
Directrice
stephanie.porretta@seinegrandslacs.fr